AR Prefecture

016-200054187-20250228-2025_02_01-DE Reçu le 14/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2025

Présent(e)(s): DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Hervé à CHAIGNAUD ÉRIC et COUSSEAU Stéphanie à BOULLAULT Angèle

Absent(e)(s): BOIBELET AVRIL Elsa, CADORET Anita et LASNIER Isabelle

- Votants: 16 Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-02-01

Approbation du compte-rendu réunion de conseil du 31/01/2025

Rapporteur: Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 06 décembre 2024, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

D'approuver le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2025.

Vote: **Pour: 16** Contre: 0 Abstention(s): 0

En Mairie le 5 mars 2025,

LA secrétaire de séance,

Christine MEIGNEIN

Le Maire. Guy DECELLE

Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 1.4. MARS. 2025

et transmission en Préfecture du 1 4 MARS 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr